PROTÉGER NOTRE MONDE

CONGRÈS NATIONAL GATINEAU 2025 CAG

CAHIER DES **RÉSOLUTIONS**

TABLE DES MATIÈRES —

1. Préserver	le tissu social	2
1.1.	Manifestations masquées et campements	2
1.2.	Prières de rue	2
1.3.	Fin des peines bonbon	2
1.4.	Peines contre l'incitation des mineurs à la criminalité	3
1.5.	Brouilleurs d'ondes dans les prisons	3
1.6.	Zones tampons pour les manifestations	4
1.7.	Prévention de la criminalité	4
1.8.	Peines contre la violence faite aux femmes et aux aînés	4
1.9.	Collaboration avec les municipalités	5
2. Soutenir l	es personnes vulnérables	6
2.1.	Registre public des délinquants sexuels	6
2.2.	Soins aux personnes qui présentent un risque pour elles-mêmes ou pour autrui	
2.3.	Réforme des libérations conditionnelles	
2.4.	Prévention contre la fraude	7
2.5.	Réglementation du jeu en ligne	7
2.6.	Lutte contre les passeurs de drogues et de personnes	8
2.7.	Lutte contre la violence conjugale	8
2.8.	Modernisation des forces policières	8
2.9.	Lutte contre la soumission chimique	9
3. Protéger r	notre économie	10
3.1.	Diversification des exportations	10
3.2.	Industrie de la défense	10
3.3.	Accélération des projets économiques	10
3.4.	Utilisation du bois québécois	11
3.5.	Transformation de l'aluminium québécois	11
3.6.	Sécurité alimentaire	11
3.7.	Sécurité énergétique	12
3.8.	Sécurité numérique	12
3.9.	Corridor nordique d'exportation	13

1 PRÉSERVER LE TISSU SOCIAL —

1.1. Manifestations masquées et campements

Au Québec, le droit de manifester est un pilier de la démocratie. Toutefois, certaines situations soulèvent des enjeux importants en matière de sécurité et de respect des lieux publics. Les manifestations qui se déroulent dans des lieux sensibles peuvent perturber le bon fonctionnement des institutions et compromettre la sécurité des citoyens. De plus, l'absence d'encadrement clair, notamment en ce qui concerne les itinéraires ou le traitement des délits, peut rendre la gestion de ces évènements plus complexe pour les autorités.

Dans les dernières années, une recrudescence des manifestations et de la casse, souvent perpétrée par des <u>individus masqués</u>, affecte directement le sentiment de sécurité des citoyens et cause des dommages importants. Des campements illégaux, notamment à <u>l'Université McGill</u>, ont aussi occupé l'espace public et lésé de nombreuses personnes et institutions. Ces pratiques doivent être mieux encadrées afin de concilier le droit de manifester, l'ordre public et la sécurité des Québécois.

Proposition 1.1: La Coalition Avenir Québec propose d'interdire les manifestations masquées, de sanctionner la possession d'objets dangereux lors de rassemblements, et d'interdire les campements sur des lieux publics ou privés, afin de préserver l'ordre et la sécurité. (Proposée par les CAL de Berthier, Laviolette-Saint-Maurice, Charlesbourg, Chambly, La Prairie, ainsi que de la Commission politique et de la Commission de la Relève.)

1.2. Prières de rue

La liberté de religion est une liberté fondamentale, à laquelle le Québec est attaché. Comme toutes les libertés, elle n'est cependant pas sans limites. Elle ne permet pas, par exemple, de bloquer des rues ou d'occuper l'espace public de manière à intimider un groupe particulier ou la population générale. Lorsque ces dérives surviennent, le gouvernement a la légitimité d'intervenir.

Dernièrement, on constate de plus en plus de <u>manifestations religieuses dans l'espace public</u> qui troublent l'ordre public et dégénèrent dans l'intimidation envers certaines communautés de foi, notamment en lien avec le conflit israélo-palestinien. Ces pratiques dépassent la liberté de religion, et constituent des manifestations politiques qui doivent être traitées comme telles. Cette occupation de l'espace public doit être encadrée pour protéger tous les citoyens, mais aussi pour prévenir les risques de radicalisation et d'extrémisme qui y sont associés.

Proposition 1.2: La Coalition Avenir Québec propose d'encadrer les prières de rue afin de préserver la sécurité publique et de prévenir les risques de radicalisation et d'extrémisme. (Proposée par les CAL de Taschereau, Sainte-Marie-Saint-Jacques, Orford, Laporte, Saint-Laurent, Berthier, Nicolet-Bécancour, ainsi que par la Commission de la Relève)

1.3. Fin des peines bonbon

Le gouvernement fédéral s'est engagé dans la voie du laxisme judiciaire, en ramollissant les conséquences pour les criminels qui commettent des crimes violents. Par exemple, le <u>projet de loi C-5</u> prévoit des peines dans la collectivité pour des personnes coupables de crimes sexuels. Cet affaiblissement de la loi entre en contradiction flagrante avec les appels faits aux victimes de dénoncer leurs agresseurs pour qu'ils soient punis.

Le gouvernement fédéral a également supprimé les peines planchers pour les crimes liés à la drogue, et s'ajoute à un jugement de la Cour suprême qui supprime les peines planchers pour détournement d'enfant. Le gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'est récemment joint à celui de l'Alberta pour exiger un durcissement des peines, afin que ceux qui commettent des crimes graves reçoivent des peines graves. Pour garantir la sécurité de tous et toutes, le gouvernement fédéral doit changer de direction.

Proposition 1.3: La Coalition Avenir Québec propose d'exiger du gouvernement fédéral un renforcement du Code criminel afin de durcir les peines minimales des crimes graves et de mettre fin aux peines bonbon. (Proposée par les CAL de Charlesbourg, La Prairie, Masson et Chambly, ainsi que par la Commission politique)

1.4. Peines contre l'incitation des mineurs à la criminalité

Dans les dernières années, le crime organisé au Québec se fait plus violent que par le passé, notamment dans le cadre d'une « <u>guerre des stupéfiants</u> » qui a eu des ramifications dans de nombreuses régions du Québec. Ce phénomène ne se cantonne pas à une seule région, et a engendré une certaine prolifération des armes à feu, qui doit être endiguée.

Malheureusement, les gangs criminalisés recrutent des gens souvent très jeunes pour accomplir leurs méfaits. Pensons au cas d'un <u>adolescent de 14 ans</u> retrouvé sans vie près du repaire d'un club-école des Hells Angels l'an dernier. Il est tout à fait inacceptable que des gangs enrôlent des mineurs pour faire leur « sale boulot », et ainsi mettre de jeunes vies à risque. Les chefs de gangs qui incitent les jeunes à commettre des crimes doivent subir des peines plus sévères pour ces actions graves.

Proposition 1.4 : La Coalition Avenir Québec propose de demander au gouvernement fédéral de renforcer les peines contre l'incitation de mineurs à commettre des crimes ou rejoindre des groupes criminalisés. (Proposée par les CAL de Chambly, Charlesbourg et La Prairie)

1.5. Brouilleurs d'ondes dans les prisons

La sécurité dans les prisons est redevenue une préoccupation au Québec, particulièrement avec l'arrivée de drones qui permettent aux détenus de se faire livrer du matériel issu de l'extérieur, et de continuer leurs activités criminelles en détention en communiquant avec des téléphones cellulaires, par exemple. Si nos établissements de détention deviennent moins sécuritaires et aptes à endiguer la criminalité, c'est toute la société qui en paie le prix.

Depuis mars 2025, le Québec a obtenu l'approbation du gouvernement fédéral pour mettre en place un <u>projet-pilote visant à installer des brouilleurs d'ondes</u> dans certaines prisons sous sa juridiction. Cette pratique pourrait être élargie à l'ensemble des 18 établissements administrés par le Québec pour les rendre plus sécurisés, et ainsi mieux protéger les Québécois.

Proposition 1.5 : La Coalition Avenir Québec propose d'assurer le blocage des communications cellulaires dans les prisons en installant des brouilleurs d'ondes dans toutes les prisons sous juridiction québécoise. (Proposée par les CAL de Chambly et de La Prairie, ainsi que par la Commission politique)

1.6. Zones tampons pour les manifestations

Au Québec, certains espaces publics jouent un rôle fondamental dans la vie démocratique, sociale et judiciaire. Les <u>lieux de culte</u>, les tribunaux, les <u>écoles</u>, les <u>bureaux de circonscription</u> et autres lieux dits sensibles sont souvent au cœur de l'activité citoyenne et institutionnelle. Lorsqu'ils deviennent le théâtre de manifestations, des enjeux de sécurité, d'accessibilité et de respect des fonctions de ces lieux peuvent émerger.

Aller à l'école, obtenir un service public ou pratiquer sa religion dans un lieu de culte constitue des droits fondamentaux, qui ne peuvent pas dépendre de la loi du plus fort, ou être niés à certains Québécois par des manifestations. Le gouvernement a la responsabilité d'assurer la sécurité des citoyens, et de garantir à tous l'accès aux lieux publics et aux services dont ils ont besoin, sans menaces ni intimidation.

Proposition 1.6 : La Coalition Avenir Québec propose d'instaurer des zones tampons autour de lieux sensibles avec obligation de déclaration préalable pour les manifestations. (Proposée par la Commission de la Relève)

1.7. Prévention de la criminalité

L'État a la responsabilité de sanctionner les crimes lorsqu'ils surviennent, mais il doit aussi agir sur le front de la prévention afin que le Québec demeure l'une des nations les plus sécuritaires en Amérique. Plusieurs <u>ressources</u> sont déjà en place pour prévenir la criminalité, dont des formations, des lignes d'écoute, des caméras de surveillance ou le marquage de biens pour éviter le vol. Dans des domaines comme le travail de rue, les jeunes, la santé mentale, l'itinérance, l'exploitation sexuelle et la cybercriminalité, la prévention peut avoir des conséquences positives et éviter des crimes.

Pour une politique sécuritaire complète, la répression est essentielle, mais elle n'est pas le seul outil. La prévention doit également être renforcée.

Proposition 1.7: La Coalition Avenir Québec propose de bonifier les multiples programmes en prévention de la criminalité afin d'améliorer l'efficacité de l'État. (Proposée par les CAL de Chambly, La Prairie, Taillon, Charlesbourg, L'Assomption et Taschereau, ainsi que par la Commission politique)

1.8. Peines contre la violence faite aux femmes et aux aînés

Les crimes comme le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles et la violence conjugale ciblent particulièrement les femmes, qui en sont victimes <u>de manière disproportionnée et plus sévère</u>. La fraude, quant à elle, affecte de façon aigüe les aînés : le centre antifraude la considère même comme une forme de «<u>maltraitance financière</u>» envers les personnes âgées, qui sont moins alertes à certaines formes de manipulation.

Le Québec est une nation solidaire, qui prend soin de son monde et de ses plus vulnérables. Cela passe par une pénalisation plus grande des criminels qui s'en prennent aux femmes et aux aînés, via des délits comme le harcèlement, les agressions sexuelles, la violence conjugale et les fraudes.

Proposition 1.8 : La Coalition Avenir Québec propose de demander au gouvernement fédéral de revoir à la hausse les peines liées au harcèlement et aux agressions sexuelles, à la violence conjugale et aux fraudes. (Proposée par les CAL de Gaspé et de Labelle, ainsi que par la Commission politique)

1.9. Collaboration avec les municipalités

Les municipalités québécoises ont de <u>nombreuses responsabilités</u> en lien avec les enjeux de sécurité. Plusieurs corps de police relèvent des municipalités, tout comme les services d'urgence et les premières réactions aux catastrophes naturelles. La collaboration entre les niveaux de gouvernement est donc cruciale pour réagir rapidement et efficacement lorsque la sécurité des citoyens est en jeu.

Dans des domaines comme la <u>sécurité civile</u>, la connaissance des risques sur leur territoire, la prévention des sinistres, la communication d'informations aux citoyens et l'aménagement du territoire, le Québec et les villes peuvent travailler ensemble afin de produire de meilleurs résultats pour la population.

Proposition 1.9 : La Coalition Avenir Québec propose de travailler en collaboration avec les villes et les municipalités dans l'amélioration de la sécurité. (Proposée par les CAL de Saint-Henri-Sainte-Anne et de Masson, ainsi que par la Commission politique)

2 SOUTENIR LES PERSONNES VULNÉRABLES

2.1. Registre public des délinquants sexuels

Le relâchement des délinquants sexuels à haut risque de récidive à la suite de leur peine de prison comporte des enjeux importants, en particulier pour la sécurité des personnes vulnérables comme les mineurs. L'an dernier, le cas d'un <u>prédateur sexuel</u> qui faisait régulièrement du bénévolat tout près d'une garderie et d'un camp de jour a démontré les risques liés à l'absence de suivi des délinquants sexuels lorsqu'ils réintègrent la société. La croissance de l'utilisation d'Internet par de nombreux délinquants sexuels pour rejoindre les enfants suscite également des inquiétudes connexes.

Un tel registre serait avant tout un outil de prévention, pour venir en appui aux forces policières et aux familles afin de prévenir les crimes, de s'assurer que les délinquants récidivistes respectent leurs conditions de libération.

Proposition 2.1 : La Coalition Avenir Québec propose de mettre en place un registre public des délinquants sexuels à haut risque de récidive. (Proposée par la Commission politique)

2.2. Soins aux personnes qui présentent un risque pour elles-mêmes ou pour autrui

Un nombre important d'interventions policières impliquent des personnes avec des troubles de santé mentale importants ou en proie à la toxicomanie, qui peuvent présenter un risque pour elles-mêmes ou pour les autres. Dans l'état actuel du droit, la loi P38 fait en sorte qu'il est difficile d'offrir des soins à des personnes en crise si elles-mêmes n'y consentent pas. Cette situation est décriée à la fois par des patients, par leurs familles et par des intervenants, qui rappellent qu'il est dans le meilleur intérêt d'un patient en crise d'être traité, plutôt que de continuer de poser un risque.

On dénonce également le <u>syndrome de la porte tournante</u>, où des patients sortent d'un établissement peu de temps après y avoir été admis et y retournent, faute de prise en charge suffisante en dehors. Il faut revoir notre approche d'intervention auprès des personnes en crise pour mieux protéger le public, mais aussi les personnes vulnérables qui sont les premiers à en souffrir présentement.

Proposition 2.2 : La Coalition Avenir Québec propose de réviser la loi P38 afin que les policiers aient plus de moyens pour que les personnes avec des problèmes de santé mentale obtiennent des soins. (Proposée par le CAL de Taillon, la Commission de la Relève et la Commission politique)

2.3. Réforme des libérations conditionnelles

Dans le système carcéral québécois, un détenu est automatiquement invité à se présenter devant la <u>Commission québécoise</u> <u>des libérations conditionnelles</u> au tiers de sa peine. Ce tribunal administratif évalue la possibilité de lui accorder une libération conditionnelle, qui lui permettrait de poursuivre sa peine hors des murs de l'établissement de détention jusqu'au terme prévu initialement par le juge. Les libérations conditionnelles se font dans l'optique de protéger la société avant tout, et visent à permettre une réinsertion encadrée, afin que les contrevenants ne posent plus de risque pour la sécurité du public à la fin de leur sentence.

On ne doit cependant pas oublier la réalité des victimes dans ce processus : elles peuvent avoir des inquiétudes légitimes à l'idée que leur agresseur retrouve sa liberté, même sous condition. Le système québécois de libérations conditionnelles devrait donc, en plus de la protection du public, faire une place plus grande à la parole des victimes pour évaluer si un détenu est prêt à réintégrer ou non la société.

Proposition 2.3: La Coalition Avenir Québec propose de réformer le système de libération conditionnelle du Québec afin de donner une plus grande place à la parole des victimes dans les délibérations entourant la libération d'un détenu. (Proposée par les CAL de Chambly et de Granby, ainsi que par la Commission de la Relève et la Commission politique)

2.4. Prévention contre la fraude

Avec l'émergence de nouvelles technologies comme <u>l'intelligence artificielle</u>, qui permettent d'imiter la voix ou l'apparence de quelqu'un notamment, la fraude se fait de plus en plus sophistiquée. En 2023, ce sont plus de <u>37 000 Québécois</u> qui en ont été victimes, une hausse de 15 % en deux ans selon l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ). Les fraudeurs ciblent notamment les <u>personnes âgées</u>, en profitant de leur connaissance moins pointue des dernières innovations informatiques pour leur dérober des montants qui peuvent être très importants.

Face à ce fléau qui exploite des personnes vulnérables, il faut en faire plus pour informer les personnes à risque de fraude des mesures à prendre en cas de demande suspecte, et aussi renforcer les équipes policières pour que plus de fraudeurs paient le prix de leurs actes.

Proposition 2.4 : La Coalition Avenir Québec propose de renforcer la prévention contre les fraudes financières, et de soutenir les services policiers pour accroître le taux de résolution des délits de fraude. (Proposée par les CAL de Repentigny, Charlesbourg et Vachon)

2.5. Réglementation du jeu en ligne

Les dernières années ont vu une explosion de la popularité des jeux de hasard en ligne : une <u>étude</u> affirme qu'entre 2018 et 2021, le nombre de joueurs au Québec a triplé, passant d'environ 5 % à 15 %. Ce nouveau contexte demande une meilleure protection, car les effets néfastes sur les personnes dépendantes ont été démontrés. Pour ce qui est du pari sportif par exemple, une <u>étude ontarienne</u> montre que les spectateurs sont exposés à 2,8 messages publicitaires par minute, et que les joueurs réguliers perdent en moyenne 283 \$ aux jeux de hasard.

Actuellement, les entreprises privées de jeu en ligne qui opèrent au Québec ne sont pas soumises à des règles strictes, comme c'est le cas sur les plateformes de Loto-Québec. Pourtant, 73 % des joueurs québécois choisissent des plateformes privées pour des jeux en ligne et des paris sportifs. Un encadrement comparable à celui de Loto-Québec, par exemple pour vérifier l'âge des joueurs, permettrait d'offrir une expérience plus sécuritaire en ligne.

Proposition 2.5 : La Coalition Avenir Québec propose d'imposer des règles strictes aux entreprises privées de jeu en ligne, équivalentes à celles de Loto-Québec, afin de mieux protéger les joueurs. (Proposée par le CAL de Notre-Dame-de-Grâce et la Commission politique)

2.6. Lutte contre les passeurs de drogues et de personnes

La frontière entre le Canada et les États-Unis est la plus grande frontière démilitarisée du monde, s'étendant sur plus de 8 800 kilomètres. Cela la rend donc vulnérable à des réseaux criminels de « <u>passeurs</u> », qui se spécialisent dans le passage illégal de drogues et de personnes, notamment des migrants ou des victimes d'exploitation sexuelle.

Le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, de plus en plus de <u>migrants</u> se dirigent illégalement vers la frontière, malgré la fermeture du chemin Roxham. Les <u>saisies</u> de fentanyl sont également en hausse à la frontière. Face à ces crises, le Québec doit renforcer la lutte contre les réseaux criminels qui traversent la frontière.

Proposition 2.6 : La Coalition Avenir Québec propose de renforcer la lutte contre les passeurs de drogues et de personnes. (Proposée par les CAL de Laporte et Taillon, ainsi que par la Commission politique)

2.7. Lutte contre la violence conjugale

Au Québec, en 2023, 27 082 personnes ont été victimes <u>d'infractions contre la personne en contexte conjugal</u>, dont 20 590 femmes et 6 492 hommes. Le nombre de déclarations est en hausse depuis 2005. Il est inconcevable qu'autant de personnes subissent de la violence de leur partenaire, et nous avons une responsabilité comme société de faire mieux pour venir en aide aux victimes. Avec le bracelet antirapprochement, les tribunaux spécialisés et plusieurs autres initiatives, le gouvernement de la CAQ a fait beaucoup pour protéger les victimes de violences conjugales et domestiques.

Le Québec doit continuer dans la même veine et se donner les moyens de soutenir le plus rapidement possible les victimes qui portent plainte. Cela passe notamment par la formation spécialisée des corps policiers, et par une meilleure capacité du système de justice à livrer des décisions d'urgence rapidement lorsque des personnes en situation précaire, comme des femmes avec des enfants, craignent pour leur sécurité. Le message est plus clair que jamais : la violence conjugale et familiale n'est pas tolérée au Québec.

Proposition 2.7 : La Coalition Avenir Québec propose de renforcer la lutte contre la violence familiale et conjugale en spécialisant des unités policières, en assurant un agent formé dans chaque poste, et en garantissant une décision d'urgence en 24 h pour les femmes avec enfants. (Proposée par le CAL de La Prairie, la Commission de la Relève et la Commission politique)

2.8. Modernisation des forces policières

Les services policiers ont beaucoup changé dans les dernières années, notamment grâce à de nouvelles approches et de nouvelles technologies qui permettent de mieux protéger la population et d'intervenir plus efficacement. C'est notamment le cas des <u>escouades mobiles</u>, qui assurent une présence dans les parcs, les espaces publics et les zones scolaires, et les <u>patrouilles</u> <u>mixtes</u>, où des intervenants sociaux font équipe avec les policiers pour intervenir en contexte de troubles de santé mentale.

La prévention prend également une place de plus en plus importante, afin d'intervenir auprès des citoyens dès leur jeune âge pour les responsabiliser et réduire les risques de délinquance. Finalement, le déploiement des <u>bracelets antirapprochement</u> par le gouvernement de la CAQ représente une nouvelle technologie qui a fait ses preuves pour protéger en tout temps les victimes de leur agresseur et alerter les autorités au besoin. Toutes ces innovations soutiennent les forces policières pour mieux protéger les Québécois, et il devient plus important que jamais de leur donner les moyens de faire leur travail.

Proposition 2.8 : La Coalition Avenir Québec propose un renforcement global de la sécurité en implantant des escouades mobiles, des patrouilles mixtes, des programmes de prévention dès l'école et en intensifiant l'usage du bracelet antirapprochement. (Proposée par les CAL de Terrebonne et de Chambly, ainsi que par la Commission politique)

2.9. Lutte contre la soumission chimique

La soumission chimique, soit le fait de droguer une personne à son insu, est un phénomène trop courant en contexte festif, comme les bars et les festivals. En 2025, <u>plus de 50 personnes</u> ont porté plainte à Montréal pour des délits de ce genre, qui ont aussi lieu dans les autres régions du Québec. Certaines ont vu leur <u>consommation</u> droguée dans des bars, d'autres ont été <u>piquées</u> par des seringues dans des évènements.

Dans un événement festif, on ne devrait pas avoir à craindre pour sa sécurité. Ces crimes insidieux demandent une meilleure prévention, au moyen d'un personnel mieux formé pour protéger les citoyens, mais aussi en informant les Québécois des mesures de sécurité à prendre pour minimiser les risques de subir une soumission chimique.

Proposition 2.9 : La Coalition Avenir Québec propose de renforcer la sécurité dans les bars, les festivals et autres lieux festifs en favorisant l'accès aux outils de prévention contre la soumission chimique, en formant le personnel à intervenir efficacement, et en soutenant la mise en place de protocoles pour protéger les personnes vulnérables. (Proposée par la Commission de la Relève)

3 PRÉSERVER NOTRE ÉCONOMIE

3.1. Diversification des exportations

La guerre commerciale lancée par le président Trump contre le Canada menace la prospérité du Québec. Comme nation exportatrice, le Québec a historiquement bénéficié du libre-échange avec les États-Unis, qui représentait au début de 2025 plus de 70 % de ses exportations. Les derniers développements nous montrent que cet allié stratégique n'est plus aussi fiable qu'avant, et que nous ne pouvons plus autant dépendre de lui que par le passé.

Il faut donc diversifier nos exportations, notamment auprès de nos partenaires européens. Cependant, le Québec conserve des alliés précieux aux États-Unis, notamment dans les États du Nord avec qui il partage une frontière, et il est essentiel de se rapprocher d'eux pour maintenir de bonnes relations et créer de la richesse à long terme.

Proposition 3.1 : La Coalition Avenir Québec propose de diversifier les marchés d'exportation pour réduire la dépendance du Québec au marché américain, et de renforcer nos relations avec des États américains clés. (Proposée par les CAL de Richelieu, La Prairie, Chauveau et Gatineau)

3.2. Industrie de la défense

La posture internationale qu'adoptent présentement les États-Unis force également les pays occidentaux à repenser leur politique de défense. L'Union européenne a notamment présenté un plan de 800 milliards d'euros pour «réarmer l'Europe», alors que le gouvernement canadien a annoncé qu'il investirait pour atteindre la cible de 5 % du PIB définie par l'OTAN, ce qui exigera plus du double des dépenses actuelles d'ici 2035.

Le Québec est un leader dans de nombreuses industries connexes à la défense, notamment l'aérospatiale, l'industrie navale et l'intelligence artificielle. Nous avons tous les outils pour tirer notre épingle du jeu dans ce contexte de réinvestissement massif, et créer des emplois qualifiés et payants dans de nombreux secteurs stratégiques liés à la défense.

Proposition 3.2 : La Coalition Avenir Québec propose que le Québec mise sur le secteur de la défense pour profiter des investissements colossaux planifiés par le Canada et l'Europe. (Proposée par le CAL de L'Assomption)

3.3. Accélération des projets économiques

Au fil des années, les gouvernements ont ajouté de plus en plus de réglementation, qui pèse sur les entreprises et les innovateurs qui souhaitent lancer des projets de développement économique, notamment en lien avec <u>les ressources naturelles et les énergies renouvelables.</u> Souvent, ces règles ont été adoptées individuellement pour de bonnes raisons, comme l'environnement ou la sécurité, mais une fois additionnées, elles représentent un <u>fardeau déraisonnable</u>, qui freine le développement alors qu'il faut plus que jamais rehausser notre productivité.

Le gouvernement du Québec doit donc se pencher avec sérieux sur l'ensemble du fardeau réglementaire qui pèse sur les projets de développement économique, et accélérer l'octroi de permis pour que ceux qui veulent créer de la richesse ne soient pas bloqués inutilement par de la paperasse.

Proposition 3.3 : La Coalition Avenir Québec propose d'accélérer fortement l'allègement réglementaire et l'octroi des permis pour les projets de développement économique. (Proposée par le CAL de L'Assomption)

3.4. Utilisation du bois québécois

Le Québec est riche de ses immenses forêts, et le secteur forestier est un pilier économique au Québec, avec des <u>retombées</u> dans toutes nos régions. Plus de 900 municipalités, soit 83 % d'entre elles, en touchent les bénéfices. En 2023, le Québec engendrait plus de <u>11 milliards</u> de dollars en exportations de produits liés au bois, dont une bonne partie aux États-Unis.

Dans le contexte d'incertitude que nous traversons, les communautés forestières ont besoin de l'appui du gouvernement du Québec, notamment pour que plus de bois d'œuvre soit utilisé chez nous. Une bonne manière d'y parvenir est de mettre de l'avant le bois québécois dans la construction de nouveaux édifices, particulièrement les édifices publics.

Proposition 3.4 : La Coalition Avenir Québec propose de soutenir les communautés forestières en développant l'usage du bois québécois dans la construction, notamment des édifices publics. (Proposée par les CAL de Roberval, Gatineau et La Prairie)

3.5. Transformation de l'aluminium québécois

Le Québec est le plus grand producteur d'aluminium primaire en Amérique du Nord, et représente à lui seul <u>60 % de la capacité</u> <u>de production du continent</u>. L'industrie crée plus de 30 000 emplois payants dans 1500 entreprises, et notre énergie propre fait de notre aluminium le <u>plus vert du mond</u>e.

Malgré que nous produisions la majorité de l'aluminium du continent, une bonne partie de la transformation se fait à l'étranger. Par exemple, les deux usines qui produisent des canettes destinées aux brasseurs de bière sont américaines, ce qui a entraîné une hausse du prix des canettes de bière de 24 % en un mois en raison de la montée du protectionnisme, selon l'Association des microbrasseries du Québec. Considérant notre place centrale dans l'industrie, le Québec a tout intérêt à transformer localement notre aluminium.

Proposition 3.5: La Coalition Avenir Québec propose d'encourager la transformation locale de l'aluminium québécois, notamment pour la production de canettes. (Proposée par les CAL de Gouin, Anjou-Louis-Riel et Brome-Missisquoi)

3.6. Sécurité alimentaire

S'il y a un secteur dans lequel on ne souhaite pas dépendre indûment de l'étranger, c'est bien l'alimentation. La pandémie et le protectionnisme ont fragilisé les chaînes d'approvisionnement mondiales, et nous ont rappelé l'importance de l'autonomie alimentaire.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement de la CAQ a mis les bouchées doubles pour rendre le Québec plus autonome en matière d'alimentation, notamment en misant sur l'agriculture de serre. Ainsi, notre nation est passée <u>d'environ 30 % à près de 50 %</u> d'autonomie alimentaire pour ce qui est des légumes produits en serre tels que des tomates, concombres, poivrons et laitue. Il faut continuer sur cette voie pour rebâtir la capacité de production agroalimentaire du Québec.

Proposition 3.6 : La Coalition Avenir Québec propose de renforcer l'autosuffisance économique et la sécurité alimentaire du Québec en misant sur la production locale dans les secteurs stratégiques, notamment par l'agriculture de serre et l'innovation agroalimentaire. (Proposée par les CAL de La Prairie, Montmorency, Saint-Constant, Saint-Jérôme, Lévis, Gatineau et la Commission de la Relève)

3.7. Sécurité énergétique

En raison de la croissance de la population et de la transition vers les énergies vertes, la demande en électricité ne cessera d'augmenter au Québec dans les prochaines années. Pour pleinement répondre à ces besoins, Hydro-Québec s'est donné l'objectif ambitieux de <u>doubler sa capacité de production</u> d'ici 2035. Cela implique l'amélioration de barrages existants et la construction de nouvelles centrales, mais aussi d'autres formes d'énergies renouvelables comme le solaire et l'éolien, ainsi qu'une meilleure efficacité énergétique.

Il s'agit également d'un enjeu de sécurité énergétique. Les pays européens qui <u>dépendaient du gaz russe</u> en paient le prix depuis l'éclatement du conflit en Ukraine, et constatent à quel point l'autonomie en matière énergétique est essentielle. Le Québec doit profiter de sa place de leader des énergies vertes pour consolider sa sécurité énergétique dans un contexte incertain.

Proposition 3.7 : La Coalition Avenir Québec propose d'investir dans sa sécurité énergétique par le développement des énergies renouvelables. (Proposée par le CAL de Gatineau)

3.8. Sécurité numérique

Dans le monde numérique, une influence disproportionnée est exercée par un petit nombre de géants américains, ce qui crée une dépendance pour l'infrastructure numérique du Québec. En janvier 2025, <u>cinq entreprises américaines</u> contrôlaient à elles seules 60 % du marché infonuagique canadien. Alors que l'administration Trump se montre hostile au Canada, notre sécurité numérique doit nous préoccuper plus que jamais.

Une manière importante d'y remédier consiste à miser sur des logiciels libres, dont le code est accessible à tous, et qui permettent donc de faire appel à d'autres prestataires, ou de développer une expertise locale en cas de conflit avec un fournisseur. Cette transition des géants du Web vers les logiciels libres permettrait de stimuler l'innovation chez nous, favoriser l'investissement local et encourager le développement de notre expertise propre dans le domaine numérique.

Proposition 3.8 : La Coalition Avenir Québec propose de renforcer la sécurité numérique du Québec en favorisant les logiciels libres et en réduisant la dépendance aux géants du Web. (Proposée par les CAL de Chauveau et Gatineau, ainsi que par la Commission politique)

3.9. Corridor nordique d'exportation

Le Québec a la chance immense de pouvoir compter sur des ressources naturelles qui font l'envie du monde entier, dont plus de 900 000 km² de forêts et la plus grande réserve de minéraux critiques au Canada. Ces richesses sont déjà au cœur de nos exportations, et la géographie fait en sorte que les États-Unis représentent le marché le plus proche pour la plupart d'entre elles. Néanmoins, la crise commerciale que nous traversons nous force à penser à des marchés plus diversifiés pour la vente de nos produits.

Pour pallier ce problème et rejoindre les marchés européens, l'idée d'un <u>Corridor nordique d'exportation</u> consiste à établir une nouvelle voie de transport à travers le nord et le quasi-nord du Canada, avec divers moyens dont le transport routier, le transport par rail et le transport d'électricité. Ce projet est désiré par plusieurs <u>municipalités</u> des régions nordiques, qui gagneraient en prospérité avec ces marchés d'exportation supplémentaires.

Proposition 3.9 : La Coalition Avenir Québec propose de créer un corridor nordique pour développer un accès stratégique aux marchés européens via les ports maritimes, afin de valoriser les minéraux critiques et la filière forestière du Québec. (Proposée par le CAL de René-Lévesque et la Commission politique)

